

syndicat sans délai parce qu'un homme a un urgent besoin d'une moissonneuse-batteuse quand son travail de toute l'année est lié à cette récolte et que les éléments sont contre lui. Il n'épargnera aucun effort pour faire sa récolte afin de payer ses dettes et faire vivre sa famille. Il me semble que cette mesure ne répond pas vraiment aux besoins de l'agriculteur moyen ou petit, ni surtout du gros agriculteur de l'Ouest canadien.

Le ministre a dit hier soir que j'avais déjà pris la parole deux fois au sujet du bill sans proposer aucun moyen de l'améliorer. Il a déclaré que j'avais formulé beaucoup de critiques mais aucune proposition positive pour diminuer le coût de l'outillage. J'ai signalé au cours de mes remarques que le ministre pourrait diminuer le coût de la machine en abaissant les tarifs pour un grand nombre d'articles importés au Canada et que les agriculteurs utilisent. Il a sans doute jugé préférable de ne pas en parler, parce que cette question relève d'un autre ministère. Bien qu'il soit ministre de l'Agriculture et, paraît-il, porte-parole des agriculteurs au sein du Cabinet, cette question ne relève toujours pas de sa compétence. Il a beaucoup parlé de machines et du verbiage qu'il m'attribuait. Il a affirmé que si le bill avait un certain succès, il détruirait, en quelque sorte, l'indépendance à laquelle le cultivateur tient tellement, ce que le ministre a, d'ailleurs, admis hier soir. Il a dit que le cultivateur devrait renoncer à une partie de son indépendance.

Puis, le ministre a parlé de la ferme familiale en mentionnant un certain article paru dans le *Family Herald*. Il nous a même invité à lire ce reportage sur la famille Knight. Mais j'en avais déjà pris connaissance. Maintenant que je l'ai relu, je constate qu'il s'agit d'une entreprise familiale. Le ministre a cité certaines phrases de l'article pour démontrer que la mise en commun des machines agricoles était la solution du problème que pose le coût de cet équipement. Mais il n'a pas cité le passage expliquant que si les Knight n'ont pas à se demander qui engrangera leur foin, c'est que tout se passe en famille. Il n'a pas, non plus, cité celui où les Knight déclarent que peu leur importe lequel d'entre eux achète les machines, parce qu'ils se les repassent l'un à l'autre, en famille.

Une ferme familiale est chose tout à fait différente d'une entreprise agricole syndiquée. Les membres d'un syndicat ne sont pas unis par les liens du sang. Ils recherchent des profits et ils étudient de plus près où passent leurs dollars.

M. Cashin: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Horner (Acadia): Non, je regrette. Le ministre ne m'a pas permis de poser une question hier soir, en disant qu'il n'avait pas beaucoup de temps. Il ne m'en reste pas beaucoup non plus.

Le ministre a affirmé qu'il envisageait le bill comme la solution de tous les problèmes que posent les machines agricoles aujourd'hui. Mais j'ai ici un article écrit par deux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, en Saskatchewan, intitulé: «Et les coopératives d'outillage?» L'article décrit leur réussite, tout en signalant très nettement que les seules machines qui conviennent à la méthode coopérative chez les cultivateurs sont celles qu'il ne faut pas employer à un moment très précis, au cours d'une période de l'année où le cycle du travail l'exige, ce que j'ai déjà dit il y a deux semaines, lors du débat à l'étape de la résolution.

L'article en question signale ensuite que certaines coopératives ne donnent pas de très bons résultats dans les cas où les membres du syndicat se partagent les récoltes. Quand on établit une coopérative pour la récolte, peu importe que votre récolte soit faite en premier ou celle du voisin, plus bas le long de la route. Cet outillage sera employé en premier lieu pour la meilleure. Cet article ne parle cependant pas du besoin d'une mesure comme celle que nous étudions. Je n'en cite qu'une phrase:

L'un des principaux écueils de bien des syndicats de machines, c'est la difficulté de s'entendre sur les dates où les semailles et la récolte se feront dans la ferme de chaque membre.

Voilà une vraie pomme de discorde qui nous fait comprendre à quel point le ministre s'égare quand il parle de trois familles qui s'unissent pour mettre leurs machines en commun.

Le ministre a aussi déclaré que nous n'avions proposé aucune amélioration. Le député de Red-Deer (M. Thompson) a parlé de la mesure et lui aussi croit qu'elle aiderait les cultivateurs à acheter leur moissonneuse. Comment? A l'heure actuelle, le petit cultivateur peut emprunter \$15,000 à un taux de 5 p. 100 en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Ainsi, il peut acheter son propre tracteur, sa moissonneuse, sa batteuse. Il pourra faire sa propre récolte et on peut raisonnablement penser que si la machine sert seulement pour sa récolte à lui, elle durera plus longtemps et exigera moins de réparations. Il me semble que l'exemple que le ministre a donné laisse beaucoup à désirer.

A l'heure actuelle, les sociétés peuvent emprunter aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles si elles ne s'occupent que d'agriculture. Chaque société peut emprunter \$15,000 au taux de 5 p. 100, et si le ministre voulait l'expansion